

**Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;  
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 7 décembre 2021 habilitant l'INSA Hauts de France à délivrer le diplôme d'ingénieur ;  
Vu le règlement de scolarité des formations ingénieurs 2025-2026 ;*

**Arrête**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du titre d'ingénieur en FISE (inclus 1<sup>er</sup> cycle SHpl) dans les spécialités :

- Mécanique et Energétique
- Informatique Industriel et Automatique
- Electronique des Systèmes Embarqués / Systèmes Embarqués et Télécommunications
- Audiovisuel et Multimédia
- Mécatronique
- Génie Civil et Bâtiment
- Génie Industriel
- Informatique et Cybersécurité

pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

**Semestres : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10**

**Président du jury :** Antoine VEYER, Responsable des Formations d'Ingénieurs

**Membres du jury :**

- Julien PELLÉ, Directeur des Formations
- Véronique SADAUNE, Adjointe du Directeur délégué aux Formations d'Ingénieurs FISE
- Serge DEBERNARD, Directeur du Département Automatique et Responsable de la spécialité IIA
- François Xavier COUDOUX, Directeur du Département Electronique
- René MANDIAU, Directeur du Département Informatique
- Hakim NACEUR, Directeur du Département Mécanique
- Mohammad AKIL, Responsable première année SHpl
- Christophe BAGINSKI, Responsable deuxième année SHpl
- Michel POMMERAY, Responsable de la spécialité AVM
- Chrysis CATEZ, Responsable de la spécialité GCB
- Sondès CHABABANE, Responsable de la 3<sup>ème</sup> année de la spécialité GI
- Tarik CHARGUI, Responsable des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années de la spécialité GI
- Emmanuel ADAM, Responsable de la spécialité ICy FISE
- David UYSTEPRUYST, Responsable de la spécialité ME FISE
- Didier DERKS, Responsable de la spécialité MT
- Michael BOCQUET, Responsable de la spécialité SET/ESE

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur délégué aux formations et le Directeur général des services de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

INSA HAUTS-DE-FRANCE Valenciennes, le 4 décembre 2025.

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,  
Jean-Christophe POPIEUL Jean-Christophe POPIEUL  
Directeur

Campus du Mont Houy  
59313 Valenciennes Cedex 9

